

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 décembre 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES BUDGÉTAIRES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Il est devenu manifeste que le budget du 12 novembre est en train de ruiner tous les secteurs de notre économie, à en juger par la levée de boucliers de presque toutes les associations sérieuses d'hommes d'affaires et de consommateurs, y compris l'Institut canadien de politique économique, dirigé par un ancien ministre libéral des Finances, Walter Gordon, et le Conseil économique du Canada, les deux dernières à le faire. Je propose donc, avec l'appui du député de Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa politique budgétaire, ainsi que le ministre des Finances du terrible chaos financier qu'il impose à tous les Canadiens, et qu'en outre la Chambre refuse de s'ajourner pour le congé de Noël tant que le ministre des Finances n'aura pas présenté de nouvelles mesures budgétaires qui soient valables et réalistes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT
MILITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné qu'après avoir décrété l'état de siège, le gouvernement communiste de la Pologne n'hésite pas maintenant à assassiner d'innocents citoyens dans ses impitoyables efforts pour étouffer le nouvel esprit de liberté qui anime les membres de Solidarité, réduisant ainsi les Polonais dans leur propre pays à un état voisin de l'esclavage, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre blâme sans réserve le gouvernement militaire de la Pologne et son maître russe de priver les Polonais du droit à la liberté de choix, et de recourir à la force et à la violence pour écraser le mouvement Solidarité, et prévienne l'Union soviétique qu'il pourrait lui en cuire si elle persiste à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Pologne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES NATIONS UNIES

FÉLICITATIONS AU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, JAVIER
PEREZ DE CUELLAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, en conformité de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre des communes transmette ses plus chaleureuses félicitations au nouveau secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Perez de Cuellar, du Pérou, que l'Assemblée générale a choisi à l'unanimité comme cinquième secrétaire général des Nations Unies et premier secrétaire général provenant de l'hémisphère occidental; et Que la Chambre des communes exprime son appréciation et ses remerciements au secrétaire général sortant, M. Kurt Waldheim, pour les efforts incessants qu'il a déployés en faveur de la paix à titre de secrétaire général durant ses deux mandats, soit de 1971 à 1981.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la lecture de la motion.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voulais tout juste dire que cela ruine mes chances de retraite précoce. Désolé!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Deans: Avoir su, nous n'aurions pas appuyé la motion.